

CODES PROFESSIONS - à reporter en page 1

10	Agriculteur exploitant		
21	Artisans		
22	Commerçants et assimilés	62	Ouvriers qualifiés de type industriel
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
31	Professions libérales	64	Chauffeurs
33	Cadres de la fonction publique	65	Ouvriers qualifiés manutention, magasinage, transport
34	Professeurs, professions scientifiques	67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	69	Ouvriers agricoles
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	71	Anciens agriculteurs exploitants
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	72	anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail	74	Anciens cadres
44	Clergé, religieux	75	Anciennes professions intermédiaires
45	Professions intermédiaires administratives fonction publique	77	Anciens employés
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales entreprises	78	Anciens ouvriers
47	Techniciens	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
48	Contremaîtres, agents de maîtrise	83	Militaires du contingent
52	Employés civils et agent de service de la fonction publique	84	Elèves, étudiants
53	Policiers et militaires	85	Personnes sans activités professionnelle de - de 60 ans
54	Employés administratifs d'entreprise	86	Personnes sans activités professionnelle de + de 60 ans
55	Employés de commerce		
56	Personnels des services directs aux particuliers		

PIÈCES à JOINDRE OBLIGATOIREMENT avec DOSSIER d'INSCRIPTION

ÉLÈVES VENANT D'UN ÉTABLISSEMENT AUTRE QUE LE LPO / SEP PH.DE GIRARD

- un **exéat ORIGINAL** (certificat de fin de scolarité) à demander à l'établissement précédent

TOUS LES ÉLÈVES (y compris les nouveaux)

- un relevé d'identité bancaire ou postal ORIGINAL** au nom du responsable 1
- la copie d'un **document fiscal du responsable 1** (avis d'imposition, déclaration, ...)
- la copie d'un **justificatif de domicile** (facture eau, électricité, gaz)
- 4 photos d'identité** (au dos noter le nom, le prénom et la classe de l'élève)
- la copie recto de la **pièce d'identité de l'élève** (Carte d'identité, Passeport, Titre de séjour)
- la copie du livret de famille (pages parents et élève concerné)
- la copie du carnet de vaccination

ÉLÈVES de TERMINALE (CAP et BAC PRO) de nationalité Française

- une photocopie de l'attestation de Recensement ou du certificat de participation à la Journée d'Appel de la Défense

ÉLÈVES MAJEURS (ou qui le deviendront dans l'année 2024-2025)

- un relevé d'identité bancaire ou postal ORIGINAL aux nom et prénom de l'élève

CONTRIBUTIONS FACULTATIVES

- une participation volontaire de 10 € minimum** représentant les sorties voyages, cafétéria, différents clubs (musique, ...) - paiement par chèque à l'ordre de la Maison des Lycéens
- une participation de 20 € représentant les frais d'inscription à l'Association Sportive (document joint à compléter et à retourner accompagné du chèque de paiement).

INFORMATIONS DIVERSES et IMPORTANTES

INTERNAT et DEMI-PENSION

L'inscription se fait sous forme de forfaits trimestriels - si vous ne savez pas quel régime choisir noter externe par défaut

Tarifs 2023 – 2024 (pour information)

<i>à titre indicatif pouvant être revalorisés au 1^{er} janvier</i>	Trimestre 1 Sept. / Déc.	Trimestre 2 Janv. / Mars	Trimestre 3 Avril / Juin	<i>Tarif annuel</i>
INTERNAT	630 €	599 €	390 €	1.619 €
Demi-pension 5 jours/sem.	240 €	227 €	156 €	623 €
Demi-pension 4 jours/sem.	205 €	193 €	138 €	536 €
Demi-pension 3 jours/sem.	160 €	150 €	121 €	431 €

Ticket dépannage élève (pour les externe) : 4,00 €

DIVERS

Tenue de sport	Tee-shirt, short ou survêtement de sport, chaussures de sport adaptées obligatoires
Tenue de travail aux ateliers	<p>Une tenue conforme aux règles de sécurité et d'hygiène définies par le code du travail, <u>ainsi que des chaussures de sécurité et l'ensemble de l'équipement individuel de sécurité (EPI)</u> sont fournies par l'Etablissement aux élèves de certaines spécialités.</p> <p>Les élèves doivent <u>obligatoirement</u> les porter lorsqu'ils ont cours à l'atelier.</p> <p>Les cheveux doivent être attachés et tous les bijoux (bagues, boucles d'oreilles, bracelets) doivent être enlevés.</p> <p><u>Pour les mêmes raisons de sécurité, il est interdit de porter des vêtements synthétiques (nylon, polyester) sous les tenues de travail d'atelier.</u></p>
Fonds Social des Lycéens	Le Fonds Social des Lycéens est indépendant et ne remplace en aucun cas le système des bourses. Il permet d'apporter une aide spécifique et exceptionnelle aux familles ou aux élèves en difficultés. Pour tout renseignement, prendre contact avec l'Assistance Sociale ou les Conseillers Principaux d'Education.
Infirmerie	Pour tout problème de santé pouvant affecter la scolarité de votre enfant, veuillez adresser un courrier (sous pli confidentiel) au Médecin Scolaire ou à l'infirmière . Vous pouvez contacter l'infirmière par téléphone au 04.90.88.72.33
Fournitures scolaires	La liste des fournitures sera remise lors de l'inscription.
Manuels scolaires	Les manuels scolaires sont sous forme numérique, installés sur une tablette fournie par la Région PACA à tous les nouveaux élèves de 2 ^{nde} et distribuée dans le courant du 1 ^{er} trimestre - Prévoir la création d'un compte « gmail.com »